

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 17 juin 2021

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

<u>Collège A</u>: M. B. BERNABÉ, M. J. BOUDON, Mme S. CHARREIRE-PETIT (absente, donne pouvoir à M. B. BERNABÉ), M. M. CROZET, Mme F. LABARTHE, Mme R. MAISON, Mme H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT, M. C. VAUTROT-SCHWARZ.

<u>Collège B</u>: Mme P. ABADIE, M. R. BRETT, Mme A. FARINETTI, M. P. GILLET, Mme J. GROFFE, M. G. MEYLAN (absent, donne pouvoir à M. R. BRETT), Mme V. NICOLAS-HEMAR (absente, donne pouvoir à M. D. SADI), M. D. SADI, M. J.-N. SENNE.

<u>Collège BIASS</u>: M. A. CAILLIÈRE, Mme A. MALEC, M. A. RICARD.

Collège personnalités extérieures :

Collège étudiants: M. R. AGUILAR, M. M. S. AIDARA, Mme N. AJAYA, Mme A. DELAHOUSSE, M. E. PEGARD, Mme M. DUMAS-PILHOU, M. H. FRANCIS, Mme Y. NDAYIZERA, Mme N. GESSEAU (absente, donne pouvoir à Mme N. AJAYA), M. B. HENAULT, M. M. ER, M. P. LAMBERT, Mme B. SAÏD (absente, donne pouvoir à M. M. ER), Mme M. WROBEL, Mme L. ZURFLLUH.

<u>Invités</u>: Mme L. MARTINEAU, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme F. BINNOIS.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation des personnalités extérieures
- II. Questions concernant le calendrier 2021-2022
- III. Informations générales et questions diverses

La séance est ouverte à 9h00.

Le doyen souhaite la bienvenue aux membres du conseil en présentiel et en visio-conférence et se réjouit de voir les représentants des étudiants dans la salle du conseil. Il invite Frédéric VERNIER à présenter l'outil qu'il a conçu pour faciliter l'établissement de la liste d'émargement ainsi que l'outil qu'il a créé pour comptabiliser les votes lors d'un scrutin.

Frédéric VERNIER se présente en tant qu'élu au conseil d'administration de l'Université Paris Saclay, enseignant-chercheur à la faculté des sciences et membre de la commission des carrières des professeurs. En raison de difficultés récurrentes pour établir le quorum et garantir la parité des représentants entre les femmes et les hommes et entre le collège A et le collège B au sein de la commission des carrières, Frédéric VERNIER explique avoir créé un outil lors du troisième confinement au printemps 2021. Cet outil permet de générer une liste de présence en couleur et étayée des détails suivants : sexe, collège, liste sur laquelle la personne a été élue. Au fur et à mesure de la création de cette liste détaillée, une liste alphabétique de présence est automatiquement générée, avec le nombre de procurations associé, ce qui permet de vérifier à chaque scrutin qui doit voter plusieurs fois en fonction de ses procurations. En bas de la page figurent des informations supplémentaires comme le nombre de personnes présentes par rapport au nombre total de représentants d'un collège, d'une liste, etc. Une ligne sera ajoutée pour lister les personnalités extérieures qui doivent être désignées lors de cette séance. En haut de la page enfin, il est possible de sauvegarder la liste d'émargement.

Frédéric VERNIER présente un second outil qu'il a développé pour faciliter le décompte des votes lors des scrutins : https://ballotin.org. Quand une personne se connecte, elle peut soit voter dans le cadre d'un scrutin existant, soit créer un nouveau scrutin auquel est associé un numéro. L'adresse renseignée pour accéder au vote doit correspondre à celle renseignée par le doyen lors de la création de la liste d'émargement.

Les membres du conseil de faculté prennent en main l'outil de vote avec le mot de passe personnel qui leur est envoyé par Frédéric VERNIER en cours de séance.

Le doyen procède à un scrutin test pour s'assurer de la bonne compréhension du fonctionnement de l'outil par les membres du conseil de faculté.

En raison des difficultés techniques que rencontrent certains membres pour voter, il est décidé que les scrutins de cette séance se dérouleront sur le même mode que celui adopté dans le cadre du fonctionnement hybride du conseil de faculté (présentiel et visio-conférence) depuis un an.

I. DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES (VOTE)

Le doyen indique que les personnalités extérieures désignées par le conseil de faculté comprennent :

- Deux représentants des collectivités territoriales ;
- Quatre représentants des activités économiques dont un représentant des organisations syndicales d'employeurs, un représentant des organisations syndicales de salariés, un représentant du monde économique et un représentant du monde juridique;
- Un représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré ;
- Une personnalité désignée à titre personnel.

Le doyen propose de désigner ces personnalités extérieures sur la base des noms qui ont été proposés par les différents membres du conseil. Ces personnalités extérieures proposées étant tous des hommes, cela posera un problème de parité, auquel il pourrait cependant être remédié en demandant aux institutions choisies de proposer des représentants féminins.

Parmi les deux représentants des collectivités territoriales figuraient jusqu'à présent une représentante de la mairie de Sceaux en la personne de Chantal BRAULT, première adjointe, et une représentante du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Le doyen estime que la mairie de Sceaux constitue une institution incontournable pour le conseil de faculté. Chantal BRAULT ayant conservé son poste de

première adjointe à la suite de la réélection du conseil municipal, le doyen propose de la renouveler en tant que représentante des collectivités territoriales. La deuxième représentante des collectivités territoriales était Nathalie LÉANDRI, du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Cette place est cependant plus ouverte et pourrait accueillir une ou un représentant de la mairie de Fontenay ou de l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris qui siège à Fontenay.

Aurélien CAILLIÈRE souhaite présenter à cette place Laure DARCOS, conseillère départementale et sénatrice de l'Essonne.

Julien BOUDON rappelle que Laure DARCOS a joué un rôle finalement néfaste pendant le vote de la programmation pluriannuelle de la recherche en décidant de s'abstenir sur l'amendement introduit au dernier moment au Sénat en octobre 2020 alors qu'elle avait aimablement accueilli et auditionné la Conférence des doyens de droit.

Raphaël BRETT observe qu'il avait demandé au sénateur Pierre OUZOULIAS s'il souhaitait siéger au sein du conseil de faculté mais que ce dernier, s'il était intéressé, avait finalement décliné l'invitation après avoir interrogé le déontologue du Sénat, lequel lui avait dit que siéger au sein d'un conseil de faculté alors qu'il votait les crédits des universités posait un problème déontologique.

Le doyen suggère de désigner la collectivité territoriale que le conseil de faculté souhaite voir représentée, charge à elle de proposer deux noms de représentants, un homme et une femme, et de demander à ces derniers de réfléchir en amont aux éventuels conflits d'intérêts qu'ils pourraient avoir. Il demande aux membres du conseil de faculté s'ils souhaitent conserver le conseil départemental comme deuxième collectivité territoriale représentée ou s'ils souhaitent voir une autre collectivité représentée.

Raphaël BRETT suggère de choisir une strate différente de celle de la mairie pour le deuxième représentant des collectivités territoriales car il estime que choisir un autre représentant de conseil municipal (Fontenay) n'apporte par de grande valeur ajoutée. Il remarque que le choix pourrait aussi porter sur le conseil régional.

Le doyen explique ne pas avoir retenu *a priori* le conseil régional en raison des élections mais qu'il n'est pas opposé à ce choix. Il prend note de la remarque de Raphaël BRETT concernant la mairie de Fontenay et demande si le conseil de faculté souhaite conserver la représentation du conseil départemental pour quatre autres années ou s'il souhaite un roulement et, dans ce cas, se tourner vers l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

Raphaël BRETT estime que l'EPT présente des compétences en matière économique, en matière d'éducation, en matière de culture, et qu'il constitue la fédération des communes alentours.

Mathieu CROZET observe qu'une collectivité territoriale un peu plus éloignée comme la région fait sens également car cela inscrit l'Université dans le paysage plus large francilien. Le conseil régional a en outre des compétences en matière de recherche, de transport, sur les étudiants, etc.

Le doyen indique qu'il n'est pas opposé.

Rafaëlle MAISON indique qu'Isabelle PERDEREAU pourrait représenter le conseil régional.

Un consensus se dégage sur le choix de la mairie de Sceaux et du conseil régional d'Île-de-France pour occuper les deux sièges de représentants des collectivités territoriales au sein du conseil de faculté.

Le doyen estime nécessaire d'établir des équilibres en termes de parité et de représentation d'organismes et d'institutions pour les sièges des représentants des activités économiques, lesquels étaient répartis de la manière suivante jusqu'alors :

 Représentant des organisations syndicales d'employeurs : Jean Eude DU MESNIL DU BUISSON, secrétaire national de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), qui n'a pas siégé souvent ;

- Représentant des organisations syndicales de salariés : Jean-Pierre SEGUIN de la CGT qui n'a pas siégé souvent non plus ;
- Représentant du monde économique : Roseline DESJUZEUR, cheffe de pôle à la direction juridique, de la propriété intellectuelle et de la communication chez EDF ;
- Représentant du monde juridique : Catherine SCHEFFLER, ancien bâtonnier du barreau des Hautsde-Seine.

Le doyen s'enquiert de l'avis des membres du conseil de faculté concernant le siège de représentant des organisations syndicales d'employeurs, sachant qu'il en existe peu (la CPME et le mouvement des entreprises de France - MEDEF - principalement). Il demande si les membres du conseil de faculté souhaitent continuer avec la CPME ou s'ils souhaitent alterner avec le MEDEF ou avec une autre organisation nationale d'employeurs.

Un consensus se dégage sur le choix du MEDEF comme représentant des organisations syndicales d'employeurs.

Le doyen indique qu'il demandera au président du MEDEF s'il souhaite siéger au sein du conseil de faculté ou s'y faire représenter.

Pour le siège du représentant des organisations syndicales de salariés, les élus BIASS ont proposé Philippe ANTOINE, secrétaire confédéral de la CFDT. Le doyen aurait souhaité avoir plusieurs propositions d'organisations syndicales mais assure ne pas avoir de préférence. Il est néanmoins favorable à un roulement des différentes organisations syndicales.

Rafaëlle MAISON remarque que si la proposition des élus BIASS n'est pas retenue, cela renvoie la décision et la formation du conseil de faculté à une date ultérieure.

Le doyen répond qu'il ne refuse pas la proposition des élus BIASS.

Mathieu CROZET estime préférable de choisir des organisations/institutions plutôt que des personnes afin de s'assurer que les messages du conseil de faculté soient bien diffusés au sein de ces organisations/institutions. Il suppose en effet qu'en choisissant une personne plutôt qu'une organisation, la personne en question n'a peut-être pas le même poids au sein de l'organisation que celle que cette dernière aurait choisie pour la représenter au sein du conseil de faculté.

Rafaëlle MAISON souhaite que le conseil de faculté statue ce jour sur les noms proposés.

Le doyen explique que si, de tradition, le conseil de faculté propose des institutions plutôt que des personnes, il n'a pas l'intention de mettre à l'écart les noms proposés mais plutôt d'élever le débat en traitant d'équilibres institutionnels et d'organisation dans un premier temps, avant de statuer sur les noms des personnes choisies. Il assure ne pas exclure la proposition de désigner Philippe ANTOINE comme représentant des organisations syndicales de salariés et remarque par ailleurs ne pas avoir reçu d'autre proposition pour ce siège.

Rafaëlle MAISON estime que par transparence, il faut statuer sur les noms proposés ce jour.

Le doyen estime justement que la transparence se joue au cours de cette séance.

Rafaëlle MAISON relève que selon le doyen, il faudrait se rapprocher de la CFDT plutôt que de statuer sur le nom de Philippe ANTOINE proposé par les élus BIASS.

Le doyen rétorque ne pas avoir tenu de tels propos et réitère qu'il lui semble préférable d'élever le débat au niveau des organisations sans que le nom de Philippe ANTOINE lui pose le moindre problème.

Alexandre RICARD précise que Philippe ANTOINE est une personne très investie dans la vie universitaire - il siège au conseil de l'IUT -, qui suit l'Université depuis un certain temps et qui pourra apporter une vision extérieure. Il assure que Philippe ANTOINE fera son maximum pour siéger à tous les conseils de

faculté et qu'il aura un suppléant en cas d'impossibilité. Il a certes une étiquette syndicale mais il s'agit d'une personne réellement impliquée.

Enzo PEGARD estime qu'au vu de la taille des organisations syndicales, le critère de la personne choisie est fondamental et déterminant. Désigner une personne plutôt qu'un syndicat lui semble plus pertinent pour garantir l'implication de cette personne dans la vie de l'université. Il observe en outre que si d'autres personnes étaient proposées par les autres organisations syndicales, ce serait tout aussi intéressant.

Roméo AGUILAR rappelle les propos du doyen selon lequel lors de la dernière mandature du conseil de faculté, les représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés étaient rarement présents. Or s'ils avaient été désignés parce qu'ils appartenaient à une institution, cela constitue bien la preuve que ce système ne fonctionne pas.

Mathieu CROZET souhaite savoir quel est le rôle attendu de ce représentant du monde syndical et s'il doit être issu du monde du travail ou du monde universitaire. En effet, les salariés comprennent à la fois les personnels de l'Université et les futurs salariés que deviendront les étudiants. Or Philippe ANTOINE étant un syndicaliste enseignant, peut-être connaît-il un peu moins bien l'insertion des étudiants dans le monde du travail qu'un syndicaliste qui viendrait du monde du travail.

Enzo PEGARD estime préférable que le représentant des organisations syndicales de salariés soit un représentant des professeurs de l'Université.

Alexandre RICARD explique que Philippe ANTOINE, que sa liste propose, n'est pas uniquement spécialisé sur l'enseignement. Il fait observer qu'un syndicat porte attention à tous les personnels et étudiants de l'Université et pas seulement aux enseignants. Si la personne choisie souhaite davantage d'expertise sur un sujet qu'elle maîtrise moins, elle peut se tourner vers d'autres camarades de son syndicat. Il réitère que Philippe ANTOINE est une personne très investie.

Au vu du bilan du dernier représentant des organisations syndicales de salariés, Pierre LAMBERT est d'avis que peu importe l'étiquette politique, la personne choisie doit être sérieuse et avoir un peu d'expérience dans le domaine.

Rafaëlle MAISON répond qu'il faut faire confiance aux élus qui proposent des noms. La question des personnalités extérieures ayant trait à l'équilibre des votes au sein du conseil de faculté, elle ne comprend pas pourquoi les propositions faites par les élus seraient écartées. Elle estime par ailleurs qu'il n'est pas souhaitable de demander leur CV aux personnes pressenties.

Liouba ZURFLLUH rejoint les propos de Pierre LAMBERT selon lequel il est souhaitable que la personne nommée soit régulière, investie et en contact avec les étudiants. Elle remarque que les étudiants souhaitent un dialogue ancré.

Le doyen suggère de proposer une autre organisation, même sans personne nommée, afin de procéder au vote. Il réitère qu'il ne s'agit pas de ne pas prendre en compte la proposition de Philippe ANTOINE et de faire obstruction mais d'élever le débat à un niveau institutionnel.

Le choix de Philippe ANTOINE en tant que représentant des organisations syndicales de salariés au sein du conseil de faculté est approuvé.

Alexandre RICARD suggère aux étudiants qui souhaitent rencontrer Philippe ANTOINE de lui écrire un e-mail à cet égard.

Le doyen estime que la question syndicale pouvait se poser car Philippe ANTOINE siégera en tant que représentant de son organisation syndicale.

Alexandre RICARD en convient mais remarque que derrière les organisations syndicales existent des êtres humains, lesquels ne sont pas tous compétents pour occuper un tel siège.

Le doyen indique que pour les deux autres représentants de cette catégorie, il s'agit de trouver un équilibre entre monde économique et monde juridique. Il s'enquiert des propositions des membres du conseil de faculté à cet égard.

Rafaëlle MAISON présente les personnes proposées par sa liste pour le siège de représentant du monde économique :

- Alain CHAMPIGNEUX, ancien cadre et vice-président de l'organisation non-gouvernementale (ONG)
 Transparency International France qui s'intéresse à la vie économique et travaille sur les
 questions de corruption. Il s'agit d'une personnalité de très haut niveau que certains élus
 connaissent et qui a accepté avec plaisir la proposition de siéger au sein du conseil de faculté.
- Stéphane MORVAN directeur fiscal international du groupe L'Oréal, que certains élus connaissent également. Il serait ravi de pouvoir siéger au sein du conseil de faculté. Ancien étudiant de Sceaux, il occupe un poste de très haute responsabilité, ce qui à la fois illustre la performance des étudiants de l'Université en matière fiscale, et peut ouvrir des contacts aux étudiants.
- Julien LAUTER, notaire associé au sein de l'étude Rochebois.

Rafaëlle MAISON propose par ailleurs deux autres noms de personnalités pouvant être désignées soit au siège de représentant du monde économique, soit en tant que personnalités extérieures invitées, soit en tant que représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré :

- Benoît DEMONTET, directeur des études de la Haute École des avocats-conseil de Versailles dont l'Université relève territorialement : très motivé pour siéger au conseil, il pourrait être désigné dans la catégorie économie ou au titre des personnalités extérieures invitées ou désignées à titre personnel.
- Michaël POYER, chef du département de l'expertise métier des applications de la juridiction administrative au sein du Conseil d'État : il pourrait être désigné en tant que représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré.

Rafaëlle MAISON souhaite que le conseil de faculté statue sur ces noms au cours de cette séance comme il l'a fait pour Philippe ANTOINE.

Damien SADI estime que Julien LAUTER relèverait plutôt du monde juridique en tant que notaire associé.

Pierre LAMBERT s'enquiert de l'exigence de parité au vu des désignations envisagées.

Le doyen récapitule les désignations proposées jusqu'à présent :

- Chantal BRAULT de la mairie de Sceaux en tant que représentante des collectivités territoriales;
- Un représentant homme ou femme du conseil régional pour le deuxième siège de représentant des collectivités territoriales ;
- Philippe ANTOINE en tant que représentant des organisations syndicales de salariés;
- Un représentant homme ou femme du MEDEF pour les organisations syndicales d'employeurs.

Charles VAUTROT-SCHWARZ estime que le conseil de faculté étant déjà quasiment paritaire (deux élus de plus que les élues), il serait également possible d'adopter une vision moins rigide de la parité.

Le doyen fait part d'autres propositions de noms pour le représentant du monde économique :

 Jean-Vianney D'HALLUIN, directeur financier au sein de la concession Cofiroute, filiale de Vinci Autoroutes dont le siège se situe à Rueil-Malmaison: polytechnicien et titulaire d'une licence d'histoire, il connaît le monde des universités et des grandes écoles et il est très intéressé et enthousiaste à l'idée de prendre part au conseil de faculté.

- Xavier DESMAISON, président-directeur général d'Antidox, grande entreprise de communication politique, titulaire d'un DE d'économie de l'Université Paris Dauphine et enseignant à Sciences Po Paris. Il préside également l'association Civic Fab qui a pour ambition de mettre la technologie digitale au service de l'innovation sociale et de la citoyenneté, à travers un observatoire de la haine en ligne et une plateforme digitale de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine en ligne et plus généralement l'extrémisme. Il pilote enfin de comité d'honneur de l'association France Fraternité qui promeut les valeurs fondamentales de la République.
- Jean-Pierre HOSSE, conseiller d'État honoraire qui siégeait déjà au sein du conseil de faculté lors de la précédente mandature. Il a été l'un des membres les plus assidus et les plus actifs.

Françoise LABARTHE confirme que Jean-Pierre HOSSE est une personnalité remarquable qui non seulement était présente, mais qui intervenait également toujours avec bon sens. Elle estime qu'il serait dommage de se passer des services de cette personne sûre, fiable, impartiale.

En termes de parité, le doyen précise qu'actuellement, le conseil de faculté est composé de trente-deux élus dont quinze femmes et dix-sept hommes. Il estime faisable, si le conseil de faculté l'assume, de désigner parmi les huit personnalités extérieures, trois femmes (Chantal BRAULT, une représentante du conseil régional et une représentante du MEDEF) et cinq hommes (Philippe ANTOINE, un représentant du monde économique, un représentant du monde juridique, un représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré et une personnalité extérieure désignée à titre personnel).

Le doyen procède au vote :

Pour le siège de représentant du monde économique sont présentés Alain CHAMPIGNEUX, Stéphane MORVAN, Jean-Vianney D'HALLUIN et Xavier DESMAISON :

Alain CHAMPIGNEUX est désigné personnalité extérieure représentant le monde économique au sein du conseil de faculté (vingt voix favorables).

Pour le siège de représentant du monde juridique sont présentés Benoît DUMONTET et Julien LAUTER :

Benoît DUMONTET est désigné personnalité extérieure représentant le monde juridique au sein du conseil de faculté (vingt-trois voix favorables).

Pour le siège de représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré, le doyen rappelle que jusqu'à présent, le proviseur de la cité scolaire Marie-Curie à Sceaux, Étienne RECOING, siégeait en tant que représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et des enseignements du premier et du second degré. Il estime pertinent de conserver un lien avec un lycée et cite deux autres lycées avec lesquels l'Université peut avoir des liens, à savoir le lycée Lakanal et le lycée de Cachan.

Rafaëlle MAISON rappelle avoir proposé Michaël POYER à ce siège.

Françoise LABARTHE rejoint ce choix mais estime que la présence d'un représentant de la cité scolaire Marie-Curie est fondamentale.

Rafaëlle MAISON suggère dans ce cas de choisir Michaël POYER en tant que personnalité extérieure désignée à titre personnel.

Françoise LABARTHE penche davantage pour Jean-Pierre HOSSE à ce dernier siège.

Étienne RECOING est désigné personnalité extérieure représentant les associations scientifiques et culturelles, les grands services publics et les enseignements du premier et du second degré au sein du conseil de faculté (dix-neuf voix favorables).

Pour le siège de personnalité extérieure désignée à titre personnel sont présentés Stéphane MORVAN et Michaël POYER :

Stéphane MORVAN est désigné personnalité extérieure à titre personnel au sein du conseil de faculté (seize voix favorables).

Récapitulatif

Siège	Personnalité désignée
Personnalité extérieure représentant les collectivité territoriales	Chantal BRAULT (mairie de Sceaux)
Personnalité extérieure représentant les collectivités territoriales	Un ou une représentante du conseil régional d'Île- de-France (de préférence une femme)
Personnalité extérieure représentant les organisations syndicales d'employeurs	Un ou une représentante du MEDEF (de préférence une femme)
Personnalité extérieure représentant les organisations syndicales de salariés	Philippe ANTOINE (CFDT)
Personnalité extérieure représentant le monde économique	Alain CHAMPIGNEUX
Personnalité extérieure représentant le monde juridique	Benoît DUMONTET
Personnalité extérieure représentant les associations scientifiques et culturelles, les grands services publics et les enseignements du premier et du second degré	Étienne RECOING
Personnalité extérieure désignée à titre personnel	Stéphane MORVAN

II. QUESTIONS CONCERNANT LE CALENDRIER 2021-2022

Liouba ZURFLLUH explique qu'il aurait été souhaitable d'avoir une semaine de révision complète avant les partiels de décembre, ou de maintenir les vacances de la Toussaint, d'organiser les majeures avant les vacances de Noël et les mineures après, en janvier.

Le doyen fait observer que le calendrier a déjà été voté par le précédent conseil de faculté.

Liouba ZURFLLUH demande quels étaient les représentants étudiants et dans quel sens ils ont voté.

Le doyen répond que ne siégeait qu'une représentante des étudiants lors de cette réunion du conseil.

Liouba ZURFLLUH signale que la représentante des étudiants a voté contre ce calendrier. Elle déplore que les décisions concernant les étudiants soient prises sans tenir compte de l'avis de leurs représentants.

Le doyen répond que la représentante des étudiants a exprimé son vote. Le conseil de faculté a dû statuer sur un nombre considérable de décisions, dont le calendrier 2021-2022. Le quorum étant réuni, le vote s'est déroulé normalement et le calendrier tel qu'il existe a été voté (sur deux options).

Liouba ZURFLLUH remarque que le calendrier choisi constitue la pire des options.

Le doyen remarque que cela n'a pas été dit avant par les représentants des étudiants. Le calendrier a été voté par un conseil de faculté pleinement compétent même si moins d'étudiants y siégeaient qu'actuellement. Il a ensuite été transmis à l'université et publié.

Pauline ABADIE observe qu'il ne s'agit pas de remettre en question la légitimité du précédent conseil de faculté.

Le doyen précise qu'il n'est pas possible de revenir sur cette décision collégiale.

Enzo PEGARD demande s'il existe un obstacle juridique qui empêche de revenir sur cette décision car les étudiants souhaitent que soit soumise au vote la possibilité de revenir sur cette décision.

Le doyen répond que ce n'est pas possible d'une part car le conseil de faculté doit être au complet pour statuer (avec la présence des personnalités extérieures), et d'autre part parce que la décision a déjà fait l'objet d'un vote.

Liouba ZURFLLUH observe qu'il sera difficile pour les étudiants de revenir en présentiel sans pause entre septembre et décembre après plus d'un an de cours à distance.

Françoise LABARTHE assure que l'administration a conscience de la difficulté que cela représente pour les étudiants comme pour les enseignants. Le dilemme consistait à choisir entre des vacances scolaires à la Toussaint ou une semaine de révision avant les épreuves.

Le doyen ajoute qu'il ne s'agissait pas de plomber les étudiants mais de trouver un certain équilibre, avec une semaine blanche de révision avant les examens de décembre et une vraie coupure à Noël avant d'entamer le deuxième second semestre en janvier. L'administration s'est engagée à ne pas prendre de cours supplémentaire durant cette semaine de révisions.

Enzo PEGARD réitère que le calendrier a été voté contre l'avis des étudiants.

Le doyen assure que l'administration établit les calendriers en pensant aussi aux étudiants. Il demande aux représentants des étudiants d'arrêter de penser que l'administration se trouve d'un côté et les étudiants de l'autre. L'Université Paris Saclay était la seule à proposer des vacances de la Toussaint jusqu'à présent.

Liouba ZURFLLUH estime qu'il semble difficile d'imposer une reprise en présentiel de septembre à décembre sans pause.

Échanges hachés, coupures et déconnexions répétées de l'outil de visio-conférence.

Le doyen explique que le choix portait entre deux calendriers les meilleurs possibles, à savoir 1/ avoir quelques jours de vacances à la Toussaint, ou 2/ avoir une semaine complète de révisions avant les examens de décembre, puis une semaine complète de vacances à Noël et une fin d'année universitaire un peu plus tôt.

Françoise LABARTHE ajoute qu'il est important que les étudiants puissent avoir leurs notes relativement tôt à la fin de la licence afin de pouvoir postuler avec leurs résultats dans d'autres universités.

Coupures.

Aurélien CAILLIÈRE comprend les contraintes des étudiants et suggère d'organiser pour les années suivantes un groupe de travail avec tous les corps de l'Université afin d'organiser les calendriers au mieux.

Le doyen remarque que c'est justement l'objet du conseil de faculté.

Jean-Noël SENNE remarque que le même débat se réitère chaque année, avec des désaccords au sein même des différents corps.

Laure MARTINEAU explique que plusieurs responsables de parcours ont été auditionnés avant que des propositions de calendrier soient établies. Depuis plusieurs années déjà, plusieurs propositions de calendrier sont présentées chaque année au conseil de faculté. Ces propositions prennent en compte différentes contraintes (locaux, inscriptions pour l'année suivante, etc.). Un groupe de travail a été proposé l'année précédente, mais il n'a pas pu se tenir. Il pourra être mis en place pour l'année suivante. Laure MARTINEAU indique cependant que pour cette année, le vote du conseil de faculté a eu lieu et est parfaitement valable ; il ne changera donc pas.

Enzo PEGARD se dit heurté par la position de l'administration qui refuse toute discussion constructive sur le sujet. Enzo PEGARD indique se prévaloir de la voix des étudiants et de membres du corps enseignant avec lesquels il a échangé et regrette qu'il soit plus difficile de discuter avec l'administration. Lors de la réunion du précédent conseil de faculté ayant donné lieu à un vote sur ce calendrier, la représentante des étudiants était seule et n'avait vraisemblablement pas sondé les étudiants avant de voter.

Françoise LABARTHE explique que l'administration avait le devoir de faire passer ce vote afin de pouvoir préparer la rentrée et regrette que les étudiants n'aient pas été davantage présents. Elle espère que les représentants des étudiants actuels prendront part aux discussions et au vote pour le calendrier de l'année suivante.

Pierre LAMBERT observe que le conseil de faculté n'étant pas au complet, il n'est pas possible de revoter ce calendrier.

Le doyen remercie Pierre LAMBERT de le reconnaître et ajoute que les discussions sur le calendrier commencent très tôt et qu'il est trop tard actuellement pour rediscuter de ce calendrier.

Enzo PEGARD demande si, dans le cas où la réforme relative aux blocs de compétences n'est pas encore appliquée, il est possible d'obtenir un document de l'administration certifiant les moyennes semestre par semestre afin de ne pas bloquer les actes de candidatures des étudiants dans plusieurs universités

Laure MARTINEAU répond qu'elle ne sait pas si le logiciel Apogée le permet maintenant que le système fonctionne par blocs de compétences.

Delphine PLACIDI-FROT ajoute que la question des blocs de compétences pose problème avec l'internationalisation. Une douzaine d'étudiants devrait partir une année entière mais ne sont finalement partis qu'au deuxième semestre et par conséquent, il n'existe plus de corrélation entre les blocs de compétences et la validation d'un seul semestre à l'étranger.

Le doyen remercie Delphine PLACIDI-FROT et indique qu'il tiendra informés les membres du conseil de faculté de la suite de la désignation des personnalités extérieures.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 25.